

République Française
Département de Seine et Marne
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

L'an 2023, le 11 Décembre à 10:15, le Bureau Communautaire s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres du Bureau Communautaire le 06/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 06/12/2023.

Vote		
A la majorité		
Pour : 9		
Contre : 1		
Abstention : 0		

Présents : M. POTEAU Christian, Président, , Mmes : LUCZAK Daisy, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, MM : MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, VENANZUOLA François VIGIER Mathias,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SAOUT Louis Marie à Mme TORCOL Patricia

Absent(s) : Mmes : MOTHRE Béatrice, TAMATA-VARIN Marième, MM : CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GROSLEVIN Gilles

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

B2023_15BIS – Demandes de subvention- Projet de réhabilitation du complexe Tennis communautaire situé au CHATELET EN BRIE

Le Bureau Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est propriétaire d'un complexe sportif dédié au Tennis sur la commune du Châtelet en Brie composé d'un club house, de deux terrains couverts en terre battue, de trois terrains extérieurs en terre battue, de deux terrains extérieurs en béton, d'un parking et d'espaces verts périphériques,

Considérant que ce site est mis à disposition d'un club par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, club dont les adhérents habitent en très grande majorité sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a lancé courant 2023 une étude de faisabilité visant à faire un état des lieux des installations existantes et à étudier différents scénarios de réhabilitation,

Considérant que cette étude a conduit à un scénario (scenario 1B) réaliste et cohérent au regard des besoins du site et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant que ce type de projet de réhabilitation d'équipements sportifs est éligible à plusieurs dispositifs de subventions des financeurs,

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
2313	2 348 874,00€ HT	2 818 648,80€ TTC

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Aides publiques		
État – (sélectionner conformément à la délibération) Toute subvention État (DETR , DSIL)	474 472,55€	20,20%
Le montant se calcule par application du taux sur le montant HT de l'opération.		
État – autre (préciser) FONDS VERT envisagé <input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	699 964,45€	29,80%
Conseil Régional (préciser) CAR envisagé <input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	704 662,20€	30,00 %
Conseil Départemental (préciser) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Autres (préciser) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Total aides publiques (à compléter)	1 879 099,20€	80,00 %
Emprunts Banque des territoires <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>	€	%
Ressources propres	469 774,80€	20,00 %
Total général (à compléter)	2 348 874,00€ HT (2 chiffres après la virgule)	100,00 %

Après en avoir délibéré à la majorité, à 9 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Daniel POIRIER)

Le Bureau Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents financeurs possibles pour ce type de projet (Etat, Région, Département 77, Agence Nationale du Sport ou ANS, Fédération Française de Tennis ou FFT, Europe, ...)
- **AUTORISE** le Président à déposer des demandes de subvention pour ce projet de réhabilitation du complexe de Tennis communautaire situé au Châtelet en Brie au titre des dispositifs existants auprès des financeurs cités précédemment (exemple : DETR / DSIL, Fond Vert, CID, CARE, autres dispositifs régionaux, fonds européens, etc ...)
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant en conformité avec les crédits budgétaires
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 12/01/2024
Le Président



Le Secrétaire de séance
M. VIGIER Mathias

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

